

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON**

Revel

**COMMUNE**

TOUTENS

Date de la convocation :  
10 février 2017

**D 2017 -02-03**

**OBJET :**

**Tarif cantine de l'Entente  
Intercommunale de l'Ecole de  
Tarabel**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le,  
Et publication du  
Le Maire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte.

Informe que la présente peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans  
un délai de deux mois à compter de la  
notification et/ou de l'affichage de la  
présente.

L'An deux Mil dix-sept et le 16 février à 20 heures 45 le  
Conseil Municipal de la commune de Toutens s'est réuni au  
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Denis MAGRE, Maire.

**Etaient présents** : Denis Magre, Sophie Serra, Geneviève  
Horseau, Sandrine Tortel, Thierry Rougier, Nicolas Angiono,  
Pascal Meric, Cécile Maupoint, Christian Caminade,  
Micheline Lourde

**Etait absent excusés** : Corinne Beller

Cécile Maupoint a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture au membres présents du  
Conseil Municipal de la délibération en date du 26 janvier  
2017 de l'Entente Intercommunale pour la gestion de l'Ecole  
de Tarabel concernant le tarif de la cantine scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à  
l'unanimité :

- De valider cette délibération pour les tarifs suivants :
  - Prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
Foyer imposable	<b>3.72 €</b>	<b>3.82 €</b>
Foyer non imposable	<b>3.39 €</b>	<b>3.49 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures

A Toutens, le 22 février 2017  
Le Maire,  
Denis MAGRE

